

# à l'écoute des *migrateurs*

Charente et Seudre : entre mer et continent

n° 3

CELLULE MIGRATEURS :

- EPTB CHARENTE

- GROUPEMENT FÉDÉRATIONS DE PÊCHE DU POITOU-CHARENTES

- CREA

## LA RESTAURATION de la libre circulation piscicole

*Les poissons migrateurs et la faune aquatique des cours d'eau font des déplacements plus ou moins importants pour assurer leurs fonctions vitales : reproduction, alimentation et croissance.*

Les barrages ou seuils qui jalonnent les cours d'eau sont des obstacles à la migration des poissons. Ils induisent des retards ou des impossibilités de franchissement. Ils provoquent aussi le blocage, l'accumulation des sédiments en amont et entraînent l'appauvrissement des écoulements et des habitats. Le bassin de la Charente compte plus de 500 ouvrages sur ses principaux axes. Il est important de mettre en place des actions locales concrètes visant à limiter les im-



### Au sommaire...

- 2) Axes migrateurs : ce qui change
- 3) Opportunités de financements
- 4) Bilan des aménagements

pacts des ouvrages et barrages et à restaurer la continuité écologique\*. Elle se définit par la libre circulation des espèces aquatiques et le bon déroulement du transport naturel des sédiments. Elle est aujourd'hui indispensable pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau, exigé par la DCE. Les évolutions réglementaires, couplées aux opportunités de financements des différents partenaires, visent l'amélioration de cette continuité écologique indispensable à la survie des poissons migrateurs. Ce troisième bulletin d'information de la Cellule Migrateurs des bassins Charente et Seudre s'intéresse à l'actualité liée à la restauration de la libre circulation piscicole.

\*La **continuité écologique** : introduite en 2000 par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), cette notion a été traduite, au niveau national, par la loi sur l'eau de 2006, au niveau du bassin par le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010-2015. Elle a ensuite été reprise récemment par le Grenelle de l'Environnement avec le concept de Trame bleue.

### ACTU CELLULE MIGRATEURS

Le printemps et le début de l'été correspondent aux périodes de migration des aloses, des lamproies marines et des anguilles jaunes. C'est la saison où la Cellule Migrateurs, avec l'appui technique de l'ONEMA et des Fédérations de pêche, se rend sur le terrain, de jour comme de nuit, pour suivre ces populations.

**MAI/JUIN de nuit** Comptage des «bulls» d'aloses (recensement de l'activité de reproduction).

**MAI à JUIL.** Recherche des fronts de migrations des aloses et des lamproies marines.

**JUIN** Appui technique pour le suivi des anguilles sur la réhabilitation de fossés à poissons de la Seudre.

**Fin JUIN début JUIL.** Inventaires «anguilles» par pêche électrique.

# Axes migrateurs et réglementation :

## CE QUI CHANGE

Les évolutions réglementaires, tant au niveau français qu'européen, favorisent la gestion des populations de poissons migrateurs et la restauration de la continuité écologique. Cependant, au-delà de cette réglementation, l'opportunité de gestion d'un obstacle vis-à-vis de la restauration de la continuité écologique ne doit pas être exclue.

### PLAGEPOMI

[PLAN de GEstion des POissons Migrateurs du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre]

### SDAGE

[Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin]

Ce document d'orientation stratégique pour la gestion des eaux a été révisé en 2009, notamment pour répondre aux objectifs de bon état écologique des cours d'eau de la DCE. Il s'étend désormais sur une période de 5 ans, de 2010 à 2015.



La Charente à Jarnac

### LIBRE CIRCULATION

Cette notion inclut la montaison des poissons (migration aval vers amont) et la dévalaison (amont vers aval).

### Les axes à enjeux migrateurs

Le PLAGEPOMI du bassin s'étend sur la période 2008-2012. Il sert de document de référence et propose une liste de cours d'eau à enjeux pour les poissons migrateurs qui tient compte de nouveaux éléments de connaissance. Cette liste définit les axes à grands mi-

grateurs amphihalins du SDAGE du bassin. Ils sont identifiés pour la mise en œuvre de mesures de préservation et de restauration des poissons migrateurs. Certains sont définis comme prioritaires pour préserver et restaurer la continuité écologique et interdire la construction de tout nouvel obstacle.

### Le cas de l'anguille : Zone d'Actions Prioritaires

Depuis 2007, un règlement européen pour la sauvegarde de l'anguille vise à reconstituer le stock européen de l'anguille (plus d'infos [www.fleuve-charente.net](http://www.fleuve-charente.net)). Le plan de gestion Anguille français a été validé le 15 février 2010. Parmi les dispositions, une Zone d'Actions Prioritaires (ZAP)

a été retenue pour orienter géographiquement les mesures de gestion et notamment le rétablissement de la libre circulation pour l'anguille. Une liste d'ouvrages à aménager en priorité a été définie. Elle tient compte des différents outils de cadrage réglementaire et du gain écologique pour l'anguille.

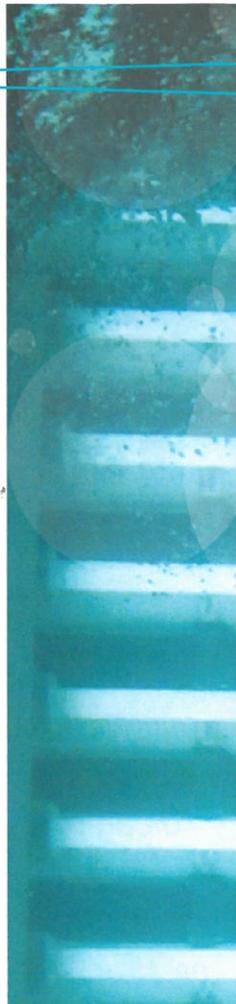
### Les classements réglementaires

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 impose la révision des classements réglementaires des cours d'eau. Elle s'appuie sur la liste des axes à grands migrateurs amphihalins du SDAGE et les ouvrages de la ZAP anguille. L'article L214.17 du code de l'Environne-

ment concerne la continuité écologique. Il précise que l'autorité administrative doit établir, après consultation des partenaires, l'identification des cours d'eau prioritaires en termes de restauration de la libre circulation des poissons migrateurs. Deux listes doivent être établies :

**Liste 1 PROTECTION** : il y a interdiction de construire de nouveaux obstacles à la continuité écologique, quel qu'en soit l'usage.

**Liste 2 RESTAURATION** : il y a obligation d'assurer la continuité écologique pour permettre le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Les ouvrages existants devront être mis en conformité dans un délai de 5 ans après la publication de l'arrêté de classement.



Alose à la station de cor

### Grands axes



### REPÈRES

Échéances programmées : **2011** : publication des nouveaux classements réglementaires par le ministère de l'Écologie  
> **2014** : 1<sup>re</sup> échéance du Plan de Gestion Anguille français > **2015** : 1<sup>re</sup> échéance du SDAGE > **2016** : mise en conformité

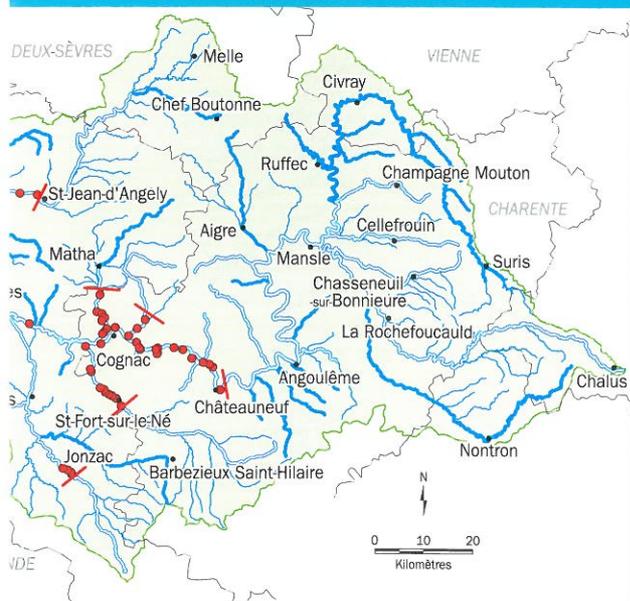
## APERÇU

### La station de comptage des poissons migrateurs sur le barrage de Crouin

En aval de Cognac, cette station a été installée sur la nouvelle passe à poissons du barrage de Crouin par le département de la Charente. Elle est fonctionnelle depuis janvier 2010. Le suivi du passage des poissons par comptage vidéo est assuré par la Cellule Migrateurs. Parmi les poissons migrateurs, nous retrouvons les aloses et les lamproies marines avec les plus grands effectifs de passage, puis les mulots, les lamproies fluviatiles et les anguilles. Des salmonidés ont également été observés : truite de mer et saumon atlantique. Le saumon, espèce historiquement présente sur la Charente, n'avait plus été observé depuis bien longtemps...

age

### Migrateurs et ouvrages de la Zone d'Actions Prioritaires (anguille)



s Charente et Seudre

**Axes à grands migrateurs amphihalins SDAGE 2010/2015**

— Axes à grands migrateurs amphihalins

— Axes prioritaires pour la restauration de la circulation des poissons migrateurs

la ZAP anguille  
elle Migrateurs)  
' anguille

## Restauration de la libre circulation piscicole : **FINANCEMENTS**

Des financements peuvent être apportés aux maîtres d'ouvrages pour les projets permettant d'assurer la continuité écologique. Ils concernent l'ensemble des études, les travaux et l'animation autour du projet.

Les bénéficiaires, les critères d'éligibilités et la composition des dossiers de demande d'aide varient en fonction des partenaires financiers.

Les taux de financement varient suivant le projet (effacement, gestion, équipement de l'ouvrage), la situation de l'ouvrage sur le bassin et le gain écologique. Les dossiers de demande d'aide doivent comporter une présentation du diagnostic et une prise en

compte de l'ensemble des usages et acteurs, une présentation du choix de la solution de restauration de la continuité écologique solidement argumentée et replacée dans le contexte général du bassin.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Cellule Migrateurs : [www.fleuve-charente.net](http://www.fleuve-charente.net)

## PRATIQUE

Qui aide qui et comment ?

**EUROPE** : fonds FEDER, gérés localement par la DREAL Poitou-Charentes.

**AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE** : subvention dans le cadre de son 9<sup>e</sup> programme, révisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**CONSEIL RÉGIONAL POITOU-CHARENTES** : financement au cas par cas.

**CONSEILS GÉNÉRAUX** : selon modalités et critères spécifiques à chaque département.

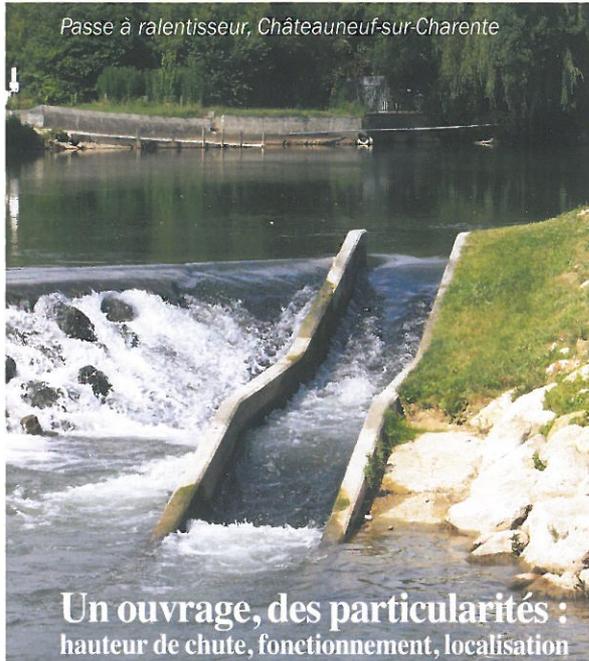
**AUTRES** : sollicitation possible d'autres financeurs (pays, communautés de communes, fédérations de pêche...).

## Restauration de la libre circulation

## AMÉNAGEMENTS

actualisation 2009

Passe à ralentisseur, Châteauneuf-sur-Charente



## Un ouvrage, des particularités : hauteur de chute, fonctionnement, localisation

Pour restaurer la continuité écologique, le choix de l'aménagement doit se faire au cas par cas. À quoi sert l'ouvrage, quels sont les usages liés au site, quelle est l'emprise au sol, le débit et la hauteur de chute sont-ils compatibles avec les capacités de franchissement des poissons ? Quelles espèces doivent être ciblées ? Quelles sont les périodes de migrations ? Pour répondre à ces questions, la réalisation d'une étude préalable est nécessaire. Elle permet d'évaluer l'impact des différentes possibilités de gestion : effacement d'ouvrage, manœuvre de vanne, ou équipement d'une passe à poissons.

## UN CLIC, DES INFOS !

## Informations générales :

- > DREAL Poitou-Charentes  
[www.poitou-charentes.ecologie.gouv.fr](http://www.poitou-charentes.ecologie.gouv.fr)
- > Ministère MEEDDM : actions nationales et demandes de financements sur fonds européens  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)
- > Site de la Région Poitou-Charentes : actions sur la gestion des milieux aquatiques et possibilités de financements  
[www.poitou-charentes.fr](http://www.poitou-charentes.fr)

## Documents de cadrage du territoire et plan de gestion poissons migrateurs :

- > SDAGE Adour Garonne - [www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)
- > PLAGEPOMI - [www.aquitaine.ecologie.gouv.fr](http://www.aquitaine.ecologie.gouv.fr)
- > Plan de gestion anguilles - [www.fleuve-charente.net](http://www.fleuve-charente.net)

## Actualité de la Cellule Migrateurs des bassins Charente et Seudre :

- > Site de l'EPTB Charente : publications, réglementation, suivi de la station de comptage de Crouin...  
[www.fleuve-charente.net](http://www.fleuve-charente.net)

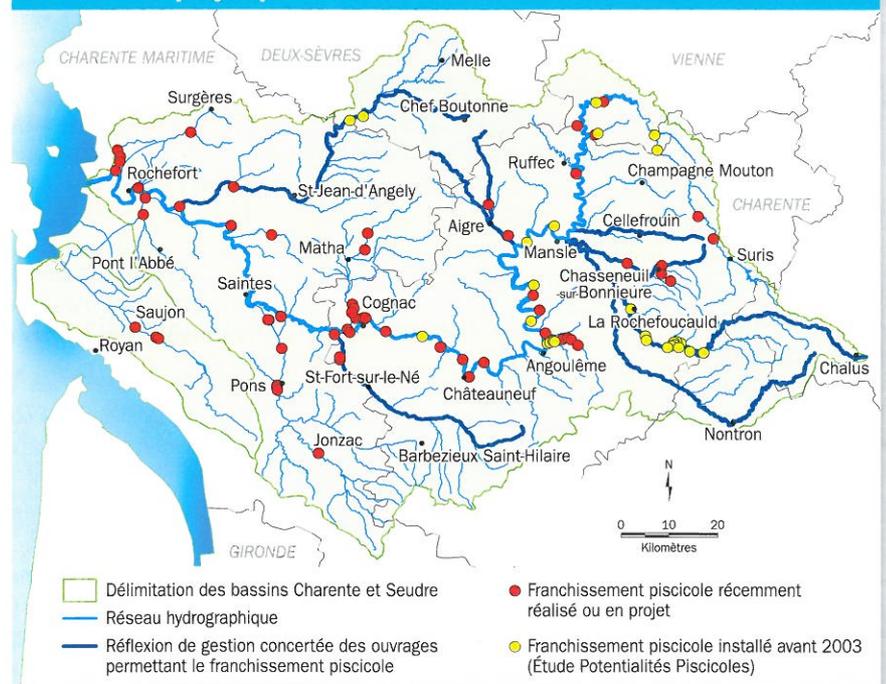
Afin de recueillir les informations pour l'actualisation des aménagements réalisés et en projet, des rencontres de travail ont eu lieu.

Ce travail de collecte et d'échange est désormais fait en continu par la Cellule Migrateurs. Fin 2009, sur les bassins Charente et Seudre, 67 ouvrages font l'objet de mise en place d'aménagement pour restaurer la continuité écologique. Pour 21 ouvrages, les aménagements de franchissement piscicole ont déjà été réalisés. Pour les 46 ouvrages restants, les projets sont lancés, soit par la ré-

alisation d'études d'avant-projet, soit par une réflexion et une mobilisation des acteurs locaux. Les actions de rétablissement de la libre circulation sont observées sur l'ensemble du bassin avec une répartition relativement homogène de l'aval à l'amont. Ces actions sont principalement liées à des opportunités de gestion notamment face à la nécessité d'une intervention rapide sur des ouvrages dégradés. Cette actualisation sera pleinement intégrée dans le prochain tableau de bord «poissons migrateurs». À partir de ce travail, de l'état d'avancement des aménagements et des retours des acteurs locaux, il est alors possible de proposer des conseils techniques ciblés sur la base : de l'évolution de la réglementation, des enjeux biologiques et des gains écologiques de la restauration de la libre circulation.

**«Avec les rencontres de travail, nous avons pu évaluer les enjeux locaux et apporter un appui technique»**

## Actualisation décembre 2009 des aménagements récents ou en projet pour la restauration de la libre circulation



## Animation Cellule Migrateurs

Audrey Postic-Puivif - EPTB Charente  
05 46 74 00 02  
[audrey.postic-puivif@fleuve-charente.net](mailto:audrey.postic-puivif@fleuve-charente.net)

François Albert - Groupement Fédérations de Pêche du Poitou-Charentes - 05 45 69 33 91  
[albert-fede-poitoucharentes@orange.fr](mailto:albert-fede-poitoucharentes@orange.fr)  
Éric Buard - CREAA - 05 46 47 17 71 - [creaa@wanadoo.fr](mailto:creaa@wanadoo.fr)



Partenaires :

